**Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 192.540.680 euros**
**Siège social : 141 bis, rue de Saussure, 75017 Paris**
**588 801 464 RCS Paris**

Informations sur la convention règlementée
autorisée par le Conseil de surveillance le 8 juillet 2025
(C. com. art. L. 22-10-13 et R. 22-10-17 du Code de commerce)

**Lors de sa réunion du 8 juillet 2025, le Conseil de surveillance a autorisé le Directoire à :**

- **Conclure un contrat de prêt entre la SA GROUPE PARTOUCHE et la SA FINANCIERE PARTOUCHE**

**Motifs de la conclusion de cette convention :**

Groupe Partouche dispose à l'issue de la cession de l'Hôtel 3.14, qui est intervenue le 27 juin 2025 (closing), de liquidités excédentaires.

Dans ce contexte Groupe Partouche a accordé en date du 11 juillet 2025 un prêt de 43 M€ à la Financière Partouche selon les modalités ci-dessous, afin de lui permettre de rembourser le prêt-relais qu'elle avait souscrit dans le cadre de sa sortie de la procédure de sauvegarde.

**Caractéristiques du prêt :**

Le contrat de prêt a été conclu aux conditions suivantes :

- Montant 43 M€,
- Durée 6 ans et 11 mois permettant de le solder au 31 mai 2032,
- Taux fixe de 3,5% par an,
- Remboursable par échéances annuelles (capital et intérêts) aux 31 mai des années 2026 à 2032,
- Sûretés consenties à Groupe Partouche : (i) constitution, sur première demande du prêteur, d'hypothèque sur les immeubles d'Antibes et du Touquet dont l'emprunteur est propriétaire et (ii) en tant que de besoin, allocation du produit de cession d'un nombre d'actions Groupe Partouche tel qu'il permette le remboursement intégral des sommes dues au titre d'une échéance donnée, sans que cela puisse le conduire à perdre la majorité du capital et des droits de vote de Groupe Partouche.

**Intérêt de la conclusion de cette convention pour la Société :**

Groupe Partouche s'assure par le biais de ce prêt accordé à la Financière Partouche de la stabilité de son actionnaire de référence et par suite, de sa gouvernance, ce qui lui permet la mise en œuvre de ses stratégies à moyen et long terme. Il s'assure à travers cela d'une position sur le marché boursier qui lui évite de devenir une cible lors d'éventuelles offres publiques d'achat (OPA) non sollicitées.

La stabilité de l'actionnariat du Groupe et par suite de sa gouvernance sont des facteurs garantissant sa croissance ; cette gouvernance est par ailleurs porteuse d'une expérience et d'un savoir-faire sur deux générations qui constituent l'originalité et le socle de développement du Groupe Partouche.